

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du lundi 18 août 2025

Délibération N° DE_026_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 07/08/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit août deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°1 - CHAULHAC 2025

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
012 - 64131	Rémunérations	0	2 500
011 - 6288	Autres services extérieurs	0	5 000
011 - 615231	Entretien, réparations voiries	0	-11 000
012 - 6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	1 000
012 - 64111	Rémunération principale titulaires	0	2 500
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Date de transmission de l'acte: 21/08/2025 Date de reception de l'AR: 21/08/2025 048-214800468-DE_026_2025-DE A G E D I	

		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance

Daniel ROUSSET
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 21/08/2025
Date de reception de l'AR: 21/08/2025

048-214800468-DE_026_2025-DE
A G E D I